



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte-rendu de la séance précédente,
- ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FARDA pour travaux de voirie rue A Reine et busage rue de la Riviérette
- ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FARDA déplacement et installation d'un abri bus auprès de Conseil Régional pour l'implantation,
- ❖ Voies navigables de France: Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage des unités hydrographiques cohérentes n°1 - Delta de l'Aa et N°2 - Aa Audomarois.
- ❖ CCPO: Nomination d'un représentant de la commune au sein de la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges, (annule et remplace la délibération n° 2026-016 en date du 10/04/2026),
- ❖ Taxe sur les logements d'occupation vacants,
- ❖ Infos diverses



APPEL NOMINAL

PRESENTS :

Nicolas PICQUET, Sandrine LEPRINCE, Sebastien GOIDIN, Clairette BUCHE, Jordan TRISTRAM, Carine COENS, Yves DALIBON, Dorothée LECOCQ, Fabrice TERRIER, Laurence BALLY, Agnèla TRISTRAM, Stéphanie DELABI

ABSENTS EXCUSES :

Paul BRACHET, excusé, procuration donnée à Nicolas PICQUET

Bertrand COQUET, excusé sans procuration

Eric LEVAVASSEUR, excusé sans procuration

Secrétaire de séance : Sandrine LEPRINCE

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération sur une demande de subvention auprès de la DETR pour la réalisation de trottoirs rue à Reine

Approuvé à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approuvé à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FARDA POUR TRAVAUX DE VOIRIE RUE A REINE ET BUSAGE RUE DE LA RIVIERETTE

- Des travaux de voirie sont prévus rue à Reine et pour le busage de la rue de la Rivièrelette, avec l'entreprise Eurovia sélectionnée pour un montant total de 57 600 € TTC.
- La commune sollicite une subvention auprès du FARDA (Conseil Départemental), plafonnée à 15 000 €, et une aide de la DETR à hauteur de 20 % pour la sécurisation des trottoirs.
- Le plan de financement prévisionnel prévoit un autofinancement par la commune de 24454,80 €, soit environ 51 % du projet.
- Le Maire a rappelé que la loi impose à la collectivité de conserver une charge minimale de 20 % du coût des travaux, quel que soit le cumul des aides obtenues.

Approuvé à l'unanimité



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FARDA DEPLACEMENT ET INSTALLATION D'UN ABRI BUS AUPRES DE CONSEIL REGIONAL POUR L'IMPLANTATION

- L'arrêt de bus de la rue du Milieu, actuellement vétuste et mal situé dans un virage dangereux, sera déplacé au numéro 106 de la même rue.
- Le nouvel abribus sera installé sur des plots pour éviter une dalle béton et ne comportera plus de matériaux amiantés, contrairement à l'ancien modèle.

Approuvé à l'unanimité

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE : PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPERATIONS DE DRAGAGE DES UNITES HYDROGRAPHIQUES COHERENTES N°1 - DELTA DE L'AA ET N°2 - AA AUDOMAROIS

Le conseil a voté à l'unanimité l'autorisation pour les Voies Navigables de France (VNF) de procéder au dragage pluriannuel des canaux du secteur pour favoriser l'écoulement des eaux

Approuvé à l'unanimité

CCPO: NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT, COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DES CHARGES, (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2026-016 EN DATE DU 10/04/2026)

Annule et Remplace la délibération n° 2026-016 en date du 10/04/2026

Il nous est demandé de revoir les précédentes nominations en nommant une seule personne : le Maire de la commune

Cette désignation se justifie par les missions exercées par le Maire en matière de pilotage des finances communales, de suivi des compétences transférées et de représentation de la commune auprès de l'intercommunalité.

La CLECT étant chargée d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre la commune et la CCPO, il apparaît pertinent que le Maire, garant des intérêts de la commune et interlocuteur privilégié de l'établissement public de coopération intercommunale, siège au sein de cette commission.

Approuvé à l'unanimité



TAXE SUR LES LOGEMENTS D'OCCUPATION VACANTS,

Le Maire a présenté au Conseil municipal la réforme de la fiscalité applicable aux logements vacants, issue de la loi de finances pour 2026.

Il a rappelé que, jusqu'à présent, deux dispositifs existaient :

- La **Taxe sur les Logements Vacants (TLV)**, applicable de manière obligatoire dans les communes situées en zone tendue
- La **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)**, pouvant être instaurée par délibération des communes ou des EPCI dans les autres territoires

Ces deux taxes avaient pour objectif d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché les logements durablement vacants, afin de favoriser leur occupation et de répondre aux besoins en logements.

À compter de 2027, ces deux dispositifs seront remplacés par une taxe unique : la **Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)**

Le Maire a précisé que cette réforme poursuit plusieurs objectifs :

- Simplifier le dispositif fiscal en fusionnant les deux taxes existantes ;
- Harmoniser les règles d'application sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer la lutte contre la vacance des logements ;
- Encourager la mobilisation du parc de logements existant, tout en limitant l'étalement urbain.

Il a enfin indiqué que cette réforme ne crée pas une nouvelle taxe, mais constitue une évolution du dispositif actuel visant à le rendre plus simple, plus cohérent et plus efficace.

Le taux de la taxe sera discuté ultérieurement en commission, avec une proposition initiale évoquée entre 10 % et 15 % de la base locative.

Un courrier d'information sera envoyé aux propriétaires concernés (environ 25 logements identifiés) pour leur permettre de régulariser leur situation ou de signaler d'éventuelles erreurs de déclaration avant l'application fiscale.

Nombre de votants 13

2 contre

3 abstentions

Approuvé à la majorité



INFORMATIONS DIVERSES

❖ Commissions CCID

Après soumission des 24 noms pour la commission CCID

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de BALINGHEM,

le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
M BRACHET Paul MME LEPRINCE Sandrine M GOIDIN Sébastien MME BALLY Laurence M DALIBON Yves LECOCQ Dorothée	M TERRIER Fabrice M COCQUET Bertrand MME COENS Carine MME DELABI Stéphanie M TRISTRAM Jordan MME SELINGUE Amandine



❖ Point du Maire

Le Maire a salué le travail réalisé par les services techniques, dont l'implication est jugée satisfaisante. Il a notamment souligné la bonne adaptation des équipes lors de la période de canicule, avec la mise en place d'horaires aménagés de 6 h à 13 h, permettant d'assurer la continuité des missions dans de bonnes conditions.

Il a indiqué que les retours des habitants concernant l'entretien de la commune sont globalement positifs. Le Maire a également évoqué une ambiance de travail satisfaisante au sein des services, tout en précisant que quelques difficultés relationnelles subsistent, comme dans toute organisation, et qu'un travail d'amélioration du fonctionnement collectif se poursuit.

Enfin, il a rappelé que les derniers mois ont été particulièrement soutenus en raison des élections et de l'enchaînement des nombreuses manifestations communales. Il a toutefois indiqué que la situation est désormais plus sereine et que l'implication des équipes et des bénévoles est en progression.

❖ Point entretien village

Sébastien Goidin a présenté un point sur l'entretien, soulignant le fauchage des accotements et la peinture des glissières de sécurité rue du Fort pour améliorer la visibilité

❖ Retour réunion commission sociale

- ❖ Clairette Buche a partagé les aides à la mobilité disponibles pour les demandeurs d'emploi, incluant des soutiens pour la réparation de véhicules et les services de "taxis verts", les aides au carburant lors du premier emploi, l'aide aux leçons de conduite pour le permis de conduire.
- ❖ Laurence Bailly a exposé les axes de la Convention Territoriale Globale (CTG), notamment le renforcement du soutien aux familles, la prévention du harcèlement scolaire et la création d'un "village de familles" itinérant
- ❖ Agneta TRISTRAM a présenté les principaux enseignements de la réunion consacrée à la petite enfance, réunissant les différents partenaires du territoire (CAF, PMI, collectivités, structures d'accueil et associations).

Les échanges ont mis en évidence un manque de solutions d'accueil pour les jeunes enfants, avec des places insuffisantes chez les assistantes maternelles et en crèche, ainsi que des horaires parfois peu adaptés aux besoins des familles.



Un sondage auprès des familles devrait être lancé afin de mieux identifier les besoins du territoire et d'orienter les futurs projets.

- ❖ Carine Coens a évoqué la réunion du COPIL qui regroupe l'ensemble des thématiques évoquées par Clairette, Laurence et Agneta, tout ceci ayant pour but la rédaction du CTG (Convention Territoriale Globale), sa deuxième réunion thématique sur l'animation vie sociale est programmée au 02 juillet 2026

19H56 Fin de séance

Cachet et signature du Maire



